

Comment s'inscrire et soumettre ses statistiques annuelles sur les atteintes à la vie privée dans le secteur de la santé

Êtes-vous dépositaire de renseignements sur la santé?

Vous pourriez devoir soumettre un rapport statistique sur les atteintes à la vie privée au CIPVP d'ici le 1^{er} mars 2019.

Les dépositaires de renseignements sur la santé qui ont subi des atteintes à la vie privée *doivent soumettre* un rapport à leur sujet.

Les dépositaires de renseignements sur la santé *qui sont aussi des institutions visées par la LAIPVP/LAIMPVP* doivent fournir un tel rapport *qu'ils aient ou non* subi des atteintes à la vie privée.

Les dépositaires de renseignements sur la santé qui n'ont subi aucune atteinte à la vie privée n'ont pas à soumettre de rapport statistique à ce sujet.

1. Vous aurez besoin d'un nom d'utilisateur pour le système de présentation des statistiques en ligne. Si vous n'en avez pas ou si vous l'avez perdu ou oublié, vous pouvez en obtenir un en écrivant au CIPVP à statistics.ipc@ipc.on.ca.
2. Lorsque vous demandez un nom d'utilisateur, vous devez fournir :
 - le nom de votre dépositaire de renseignements sur la santé;
 - le nom et le courriel de la personne responsable du contenu du rapport;
 - le nom, le courriel et les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l'adresse postale de la personne chargée de préparer le rapport.
3. Après avoir obtenu votre nom d'utilisateur, ouvrez une session à <https://statistics.ipc.on.ca> et créez un mot de passe. Si vous perdez ou oubliez votre mot de passe, vous pouvez en établir un nouveau sur cette page.
4. Après avoir ouvert une session, vous pouvez commencer à répondre au questionnaire.
 - Si vous le faites pour la première fois, nous vous recommandons de consulter le cahier.
 - Vous n'avez pas à répondre au questionnaire en une seule séance. Vous pouvez mettre fin à la session en tout temps et continuer de le remplir plus tard.
 - Après que vous aurez terminé votre rapport, vous pourrez le passer en revue et y apporter toute correction nécessaire avant de le soumettre.
 - Vous pouvez apporter des corrections au rapport en tout temps avant la date limite.
 - Après la date limite, vous ne pourrez plus ouvrir de session.

N'envoyez pas de copies du cahier et guide par télécopieur ou par la poste. Vous **devez** présenter votre rapport statistique en remplissant le questionnaire en ligne à <https://statistics.ipc.on.ca>.

Pour en savoir davantage, lisez nos [questions fréquentes](#). Si vous ne trouvez pas réponse à votre question ou si vous avez besoin d'aide pour remplir ou soumettre le questionnaire, communiquez avec nous à statistics.ipc@ipc.on.ca, ou composez le 416 326-3333 ou, sans frais, le 1 800 387-0073.